

Conseil scolaire Viamonde
États financiers consolidés
au 31 août 2019

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 27

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

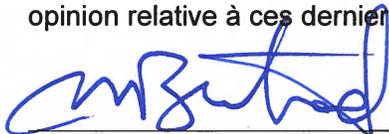
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Martin Bertrand
Directeur de l'éducation



Jason Rodrigue
Surintendant des affaires

Toronto, Canada
Le 22 novembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 102
144, rue Main
Hawkesbury (Ontario)
K6A 1A3

T 613 632-0901

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2019 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers consolidés du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée, en date du 16 novembre 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

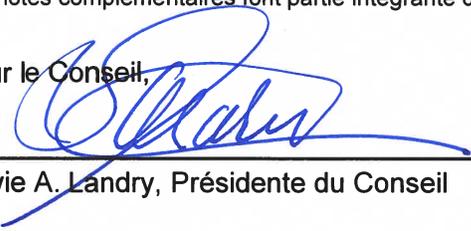
Hawkesbury, Canada
Le 22 novembre 2019

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	30 410 019	36 188 824
Débiteurs (note 3)	32 829 205	8 312 584
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>150 146 340</u>	<u>147 232 409</u>
	<u>213 385 564</u>	<u>191 733 817</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 5)	23 225 092	3 266 840
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	33 975 200	23 207 269
Revenus reportés - réserves (note 7)	9 120 045	10 715 824
Avantages sociaux futurs (note 8)	2 853 344	2 781 709
Prêts pour immobilisations (note 9)	121 877 000	127 425 007
Apports en capital reportés (note 10)	<u>301 356 634</u>	<u>262 178 832</u>
	<u>492 407 315</u>	<u>429 575 481</u>
DETTE NETTE	<u>(279 021 751)</u>	<u>(237 841 664)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	462 502	553 325
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>406 580 773</u>	<u>358 356 245</u>
	<u>407 043 275</u>	<u>358 909 570</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	<u>128 021 524</u>	<u>121 067 906</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,


 Sylvie A. Landry, Présidente du Conseil


 Martin Bertrand, Directeur de l'éducation et
 secrétaire du Conseil

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	178 827 850	176 564 356	167 059 992
Subventions provinciales - terrains		8 097 695	7 618 385
Subventions provinciales - autres (note 13)	30 954 460	32 862 198	30 198 683
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 812 093	3 368 901
Revenus de placement	125 000	486 196	677 309
Subventions fédérales et droits de scolarité		24 263	57 340
Autres droits de scolarité et revenus	1 131 218	3 046 507	3 142 412
Amortissement des apports en capital reportés	12 627 890	7 546 515	12 333 973
	<u>226 066 418</u>	<u>232 439 823</u>	<u>224 456 995</u>
Dépenses (note 16)			
Enseignement	155 547 305	151 190 203	140 001 917
Administration	6 722 686	7 076 610	6 954 610
Transport	19 234 600	19 172 370	17 607 305
Installations destinées aux élèves	41 733 087	38 601 659	37 857 828
Activités financées par les écoles	2 400 000	3 491 500	3 240 222
Autres dépenses	2 416 249	5 953 863	5 031 585
	<u>228 053 927</u>	<u>225 486 205</u>	<u>210 693 467</u>
Excédent (Déficit) annuel	(1 987 509)	6 953 618	13 763 528
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>121 067 906</u>	<u>121 067 906</u>	<u>107 304 378</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>119 080 397</u>	<u>128 021 524</u>	<u>121 067 906</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	6 953 618	13 763 528
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 892 322	12 672 604
Amortissement des apports en capital reportés	(7 546 515)	(12 282 617)
Diminution (Augmentation) des débiteurs	(24 516 621)	223 511
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	90 823	(93 913)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	10 767 931	(15 010 828)
Augmentation (Diminution) des revenus reportés - réserves	(1 595 779)	5 308 116
Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	71 635	327 277
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(7 882 586)</u>	<u>4 907 678</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(56 116 850)</u>	<u>(29 595 153)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	19 958 252	1 181 586
Remboursements de dette	(5 548 007)	(5 485 718)
Augmentation des apports en capital reportés	46 724 317	21 441 658
Diminution (Augmentation) des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	(2 913 931)	4 457 745
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>58 220 631</u>	<u>21 595 271</u>
Diminution nette dans les liquidités	(5 778 805)	(3 092 204)
Liquidités au début	<u>36 188 824</u>	<u>39 281 028</u>
Liquidités à la fin	<u>30 410 019</u>	<u>36 188 824</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>6 953 618</u>	13 763 528
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(56 116 850)</u>	(29 595 155)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>7 892 322</u>	12 672 602
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(48 224 528)</u>	(16 922 553)
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(462 502)</u>	(553 325)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>553 325</u>	459 412
Total des activités liées aux actifs non financiers	<u>90 823</u>	(93 913)
Augmentation de la dette nette	<u>(41 180 087)</u>	(3 252 938)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(237 841 664)</u>	(234 588 726)
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(279 021 751)</u>	(237 841 664)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles
Partenariat S.A.P.
Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018, au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Périodes</u>
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

k) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme revenus durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

o) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	5 527 669	5 870 437
Intérêts sur emprunts temporaires	470 275	48 346
	<u>5 997 944</u>	<u>5 918 783</u>

3 - DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Municipalités	3 472 365	3 370 008
Autres conseils scolaires	528 233	405 846
Gouvernement de l'Ontario	24 090 774	
Gouvernement du Canada	2 702 289	1 600 063
Autres	2 035 544	2 936 667
	<u>32 829 205</u>	<u>8 312 584</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2019, le Conseil a un compte débiteur de la province de 150 146 340 \$ (147 232 409 \$ en 2018) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Prêt à demande Segment J, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	9 694 595	367 766
Prêt à demande Segment I, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	11 196 717	1 905 717
Prêt à demande Segment H, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	2 329 235	110 555
Prêt à demande Segment G, 2,13 %, remboursé au cours de l'exercice		587 596
Prêt à demande Segment E, 2,13 %, remboursé au cours de l'exercice		294 131
Prêt à demande Segment A, 2,24 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2019	4 545	1 075
	<u>23 225 092</u>	<u>3 266 840</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé de 15 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (3,45 %, 3,2 % en 2018).

Le Conseil dispose de dix ententes de financement (neuf en 2018) jusqu'à concurrence de 265 839 650 \$ (249 585 889 \$ en 2018) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 140 234 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 470 298 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$
Segment I	32 088 426 \$
Segment J	22 013 138 \$
Segment L	16 253 761 \$

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2019, huit lettres de crédit (huit en 2018) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 069 618 \$ (1 069 618 \$ en 2018).

Montant	Échéance
53 000 \$	le 12 mars 2020
83 200 \$	le 12 novembre 2020
48 900 \$	le 12 juillet 2020
475 600 \$	le 19 octobre 2020
40 000 \$	le 19 septembre 2020
348 283 \$	le 19 septembre 2020
5 830 \$	le 19 septembre 2020
14 805 \$	le 30 janvier 2020

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	1 900 944	2 900 143
Gouvernement de l'Ontario		860 121
Comptes fournisseurs et frais courus	30 527 953	17 827 615
Intérêts courus	1 546 303	1 619 390
	<u>33 975 200</u>	<u>23 207 269</u>

7 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2019, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au</u> <u>31 août</u> <u>2018</u>	<u>Recettes</u> <u>affectées à</u> <u>une fin</u> <u>donnée et</u> <u>revenu de</u> <u>placements</u>	<u>Recettes</u> <u>constatées</u> <u>pour</u> <u>la période</u>	<u>Transferts</u> <u>aux apports</u> <u>en capital</u> <u>reportés</u>	<u>Solde au</u> <u>31 août</u> <u>2019</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	8 518 194	16 241 792	(9 019 604)	(7 872 193)	7 868 189
Éducation de l'enfance en difficulté	-	21 477 565	(21 477 565)	-	-
Autre	2 197 630	4 506 901	(5 452 675)	-	1 251 856
Total des recettes reportées	<u>10 715 824</u>	<u>42 226 258</u>	<u>(35 949 844)</u>	<u>(7 872 193)</u>	<u>9 120 045</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2017	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	4 859 699	18 079 752	(10 668 027)	(3 753 230)	8 518 194
Éducation de l'enfance en difficulté	-	19 716 778	(19 716 778)	-	-
Autre	548 004	6 008 277	(4 358 651)	-	2 197 630
Total des recettes reportées	5 407 703	43 804 807	(34 743 456)	(3 753 230)	10 715 824

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2019		2018	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 259 860	1 703 402	1 530 142	1 195 999
Coût des prestations constituées pour l'exercice	-	987 368	-	838 733
Intérêts sur l'engagement contracté	30 148	52 071	35 323	34 726
Perte (gain) actuarielle nette	(19 949)	1 103	(15 811)	(10 596)
Prestations versées	(440 585)	(632 408)	(289 794)	(355 460)
Solde à la fin	829 474	2 111 536	1 259 860	1 703 402

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS
(suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août	829 474	2 111 536	2 963 262
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(87 666)	-	(181 553)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel au 31 août	<u>741 808</u>	<u>2 111 536</u>	<u>2 781 709</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
	\$	\$	\$
Coût des prestation constituées de l'exercice	-	987 368	838 733
Intérêts sur l'engagement contracté (obligation)	30 148	52 071	70 049
Amortissement des pertes actuarielles non amorties	73 938	1 103	63 749
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	<u>104 086</u>	<u>1 040 542</u>	<u>972 531</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2019 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2019. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, le conseil scolaire a contribué 2 832 223 \$ (2 577 072 \$ en 2018) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles	2019	2018
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	2,00 % par année au 31 août 2019	2,90 % par année au 31 août 2018
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

9 - DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	32 147 550	34 361 215
Effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	4 848 262	5 130 624
Effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	13 354 756	14 019 039
Effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	876 375	915 291
Effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 464 660	1 522 522
Effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	21 094 038	21 845 085
Effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en mars 2039	39 226 649	40 503 902
Effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2039	1 906 646	1 971 851
Effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	1 052 074	1 084 788
Effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	5 905 990	6 070 690
	<u>121 877 000</u>	<u>127 425 007</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

9 - DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 170 559 738 \$, soit 121 877 000 \$ de capital et 48 682 738 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2020	5 810 489	5 338 273	11 148 762
2021	6 085 735	5 063 027	11 148 762
2022	6 374 380	4 774 382	11 148 762
2023	6 677 092	4 471 669	11 148 761
2024	6 994 574	4 154 187	11 148 761
2025 et suivantes	89 934 730	24 881 200	114 815 930
	<u>121 877 000</u>	<u>48 682 738</u>	<u>170 559 738</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	262 178 832	253 019 791
Ajouts aux apports en capital reportés	38 852 124	17 739 784
Recettes constatées pour la période	(7 546 515)	(12 333 973)
Transferts provenant des revenus reportés	7 872 193	3 753 230
Solde à la fin	<u>301 356 634</u>	<u>262 178 832</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2019

	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$		
Coût					
Terrains	86 003 958	8 097 695			94 101 653
Améliorations foncières	2 382 051				2 382 051
Construction en cours (a)	6 464 025	27 379 979			33 844 004
Bâtiments	351 545 895	16 190 108			367 736 003
Améliorations locatives		199 401			199 401
Structures non permanentes	1 440 867	653 960			2 094 827
Mobilier et matériel	11 203 827	1 727 490	734 359		12 196 958
Matériel informatique et logiciels	331 079	1 868 217	314 592		1 884 704
	<u>459 371 702</u>	<u>56 116 850</u>	<u>1 048 951</u>	<u>-</u>	<u>514 439 601</u>
Amortissement cumulé					
Terrains					
Améliorations foncières	1 545 872			160 633	1 706 505
Bâtiments	92 620 476			6 287 295	98 907 771
Améliorations locatives				2 493	2 493
Structures non permanentes	612 988			88 790	701 778
Mobilier et matériel	5 908 127		734 359	1 163 923	6 337 691
Matériel informatique et logiciels	327 994		314 592	189 188	202 590
	<u>101 015 457</u>	<u>-</u>	<u>1 048 951</u>	<u>7 892 322</u>	<u>107 858 828</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	86 003 958	8 097 695			94 101 653
Améliorations foncières	836 179			160 633	675 546
Construction en cours (a)	6 464 025	27 379 979			33 844 004
Bâtiments	258 925 419	16 190 108		6 287 295	268 828 232
Améliorations locatives		199 401		2 493	196 908
Structures non permanentes	827 879	653 960		88 790	1 393 049
Mobilier et matériel	5 295 700	1 727 490		1 163 923	5 859 267
Matériel informatique et logiciels	3 085	1 868 217		189 188	1 682 114
	<u>358 356 245</u>	<u>56 116 850</u>	<u>-</u>	<u>7 892 322</u>	<u>406 580 773</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

2018

	Solde au début	ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$		
Coût					
Terrains	78 385 573	7 618 385			86 003 958
Améliorations foncières	2 382 051				2 382 051
Construction en cours (a)	29 978 893	(23 514 868)			6 464 025
Bâtiments	307 745 971	43 799 924			351 545 895
Actifs loués	134 375		134 375		
Structures non permanentes	1 440 867				1 440 867
Mobilier et matériel	9 556 299	1 691 714	44 186		11 203 827
Matériel informatique et logiciels	830 008		498 929		331 079
	<u>430 454 037</u>	<u>29 595 155</u>	<u>677 490</u>	<u>-</u>	<u>459 371 702</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 385 047			160 825	1 545 872
Bâtiments	81 290 297			11 330 179	92 620 476
Actifs loués	81 553		83 020	1 467	
Structures non permanentes	540 547			72 441	612 988
Mobilier et matériel	4 899 647		44 186	1 052 666	5 908 127
Matériel informatique et logiciels	823 257		498 929	3 666	327 994
	<u>89 020 348</u>	<u>-</u>	<u>626 135</u>	<u>12 621 244</u>	<u>101 015 457</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	78 385 573	7 618 385			86 003 958
Améliorations foncières	997 004			160 825	836 179
Construction en cours (a)	29 978 893	(23 514 868)			6 464 025
Bâtiments	226 455 674	43 799 924		11 330 179	258 925 419
Améliorations locatives	52 822		51 355	1 467	-
Structures non permanentes	900 320			72 441	827 879
Mobilier et matériel	4 656 652	1 691 714		1 052 666	5 295 700
Matériel informatique et logiciels	6 751			3 666	3 085
	<u>341 433 689</u>	<u>29 595 155</u>	<u>51 355</u>	<u>12 621 244</u>	<u>358 356 245</u>

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 33 844 004 \$ (6 464 025 \$ en 2018) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2019

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	94 101 653	86 003 958
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	17 590 870	16 957 208
Excédent de fonctionnement	15 563 169	17 734 583
Fonds générés par les activités scolaires	2 312 137	1 991 544
Autres	(1 546 305)	(1 619 387)
	<u>128 021 524</u>	<u>121 067 906</u>

13 - SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Impôt foncier	28 172 791	28 946 920	27 523 375
Autres	2 781 669	3 915 278	2 675 308
	<u>30 954 460</u>	<u>32 862 198</u>	<u>30 198 683</u>

14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par le consortium s'élève à 50 203 696 \$ (44 604 580 \$ en 2018) et la part du Conseil se chiffre à 17 707 783 \$ (15 434 164 \$ en 2018).

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

15 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 185 497	1 138 426
PASSIF FINANCIER		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 062 251	1 018 628
Revenu reporté - autre	123 246	119 798
	<u>1 185 497</u>	<u>1 138 426</u>
ACTIF NET	<u>-</u>	<u>-</u>
DÉPENSES NETTES	237 923	287 244

16 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>Budget</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaire et traitement	131 997 707	132 519 391	123 963 783
Avantages sociaux	24 172 958	23 349 359	21 869 999
Perfectionnement du personnel	1 641 265	1 054 892	1 163 329
Fournitures et services	22 376 639	26 328 136	21 910 236
Frais de location	1 205 649	1 526 351	989 682
Honoraires et services contractuels	24 914 089	25 807 166	21 651 121
Autres dépenses	2 433 074	910 505	32 162
Intérêts	5 742 432	5 527 969	5 870 437
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	13 000 000	7 892 322	12 672 604
	<u>228 053 927</u>	<u>225 486 205</u>	<u>210 693 467</u>

17 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2019

17 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (suite)

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2022.

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer, des emprunts temporaires et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

19 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 18 236 671 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 17 707 783 \$ (15 434 164 \$ en 2018).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location échéant en mars et juillet 2023, à assumer les frais de location d'immeubles un solde non dépensé de 3 520 698 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 983 349 \$ annuellement pour 2020 à 2022 et à 570 651 \$ en 2023.

20 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2019 s'élève à 2,5 millions de dollars.

21 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.